**Si il s’agit d’une voirie régionale, le SPW a mis en place la procédure suivante :**

*Pour toute intervention le long de voiries régionales et en accotement, ainsi que des besoins de modification de la signalisation, l’entrepreneur (ou la personne responsable s’il n’y a pas d’entrepreneur) doit introduire une demande dans l’application chantier du SPW (il convient donc de s’enregistrer dans l’application chantier si ce n’est déjà fait et soumettre votre demande). Dans le cas de travail d’impétrants, dans Powalco si c’est un travail d’impétrant, ce en plus des arrêtés de Police.*

*L’application chantier permet de vérifier s’il n’y a pas de superpositions d’interventions dans une même zone, valider le plan de signalisation de chantier et fixer les diverses conditions particulières.*

*Ceci est une question de sécurité pour les usagers de la route et également pour les personnes sollicitant les demandes.*

*A toutes fins utiles, voici la procédure d’enregistrement dans l’application chantier, ainsi que les coordonnées du SPW, district de Philippeville :*

*Intégrer le fichier*

|  |  |
| --- | --- |
| *Une image contenant Danse, Graphique, Police, graphisme  Description générée automatiquement* | ***BAUDUIN Vanessa******Cheffe de district******Service public de WallonieMobilité et infrastructure****Direction des routes de NamurDistrict de PhilippevilleRue Neuville 52, B-5600 Philippeville* |

*Tél. : +32 (0)71 66 04 82 l Mob. : +32(0)479 88 48 33*

*Mail :*

[***www.wallonie.be***](http://www.wallonie.be/)***N° vert : 1718***

Dès réception de l’avis du SPW, il convient d’en transmettre une copie au Secrétariat de l’administration communale secretariat@viroinval.be

 – Pour information, la Commune de Viroinval ne dispose pas de feux tricolores.